



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES  
TECHNIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

BUREAU DES TRAVAUX  
EXTERNALISÉS

Solliès-Pont, le 06 JUIL. 2022

## ARRÊTÉ

### Temporaire de travaux et de restriction de circulation chemin de l'Enclos

N° Départ : 931/2022/326/PST/AAC/SG/CF

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

**Vu** la demande :

- du **29/06/2022**
- de l'entreprise **GBTP SARL** qui sollicite un arrêté temporaire de travaux et de restriction de circulation,
- nature des travaux : **branchement AEP**,
- lieu : **chemin de l'Enclos à Solliès-Pont**,
- date des travaux : **du 25/07/2022 au 31/07/2022**.

**Vu** les articles L.2131-1, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

**Vu** le code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.411-25,

**Vu** l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,

**Considérant** qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement **chemin de l'Enclos à Solliès-Pont**, afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée des travaux.

# Arrête

- Article 1 :** Une autorisation exceptionnelle de travaux et d'occupation du domaine public est accordée à l'entreprise **GBTP SARL** pour des travaux cités dans sa demande, **chemin de l'Enclos à Solliès-Pont**,  
- date des travaux : **du 25/07/2022 au 31/07/2022.**
- Article 2 :**
- l'entreprise **GBTP SARL** mettra en place la signalisation temporaire adéquate et informera les riverains de ces travaux,
  - la circulation sera maintenue mais mise en alternat pour les besoins du chantier,
  - la circulation et la protection des piétons sera assurée,
  - le stationnement sera interdit,
  - lors du rebouchage de la tranchée, le pétitionnaire devra compacter tous les 30 cm et réaliser des épaulements de 10 cm côtés bandes de roulement lors de la pose des enrobés à chauds,
  - l'entreprise **GBTP SARL** devra contacter le contrôleur du domaine public au **06.18.07.20.90** pour l'informer des dates exactes du chantier,
  - un contrôle du chantier sera exécuté par la commune,
  - les abords du chantier seront nettoyés en fin de journée.
- Article 3 :** **Dispositions relatives aux tiers :**
- l'entreprise **GBTP SARL** sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution des travaux.
- Article 4 :** **Dispositions relatives à la réalisation des travaux :**
- le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier,
  - tous dégâts occasionnés sur les voiries et accotements, seront à la charge de l'entreprise **GBTP SARL**,
  - les dispositifs mécaniques bruyants ne peuvent être utilisés entre 20h00 et 7h00.
- Article 5 :** **Modifications de l'occupation :**
- Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.
- Article 6 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :
- monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,
  - monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,
  - l'intéressée.

Docteur André GARRON

Par délégation

Philippe LAURERI

Adjoint au maire

Délégué à l'occupation du domaine public



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le
- la notification le